Web-conférence : loi EGalim, une solution pour agir avec la Bio

Un webinaire sur le thème « Loi EGalim : une solution pour agir avec la Bio ! » organisé par WEKA, en partenariat avec l'Agence Bio et les InterBio régionales, s'est déroulé mercredi 22 juin 2022 à 14h. Olivier Catrou, responsable du pôle « Agriculture biologique » de l'INAO est intervenu pendant cette conférence interactive.

S'agissant de l'agriculture biologique, la loi dite « EGalim » de 2018, introduit l'obligation à compter du 1er janvier 2022 que les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public comptent 50% de produits sous signe de qualité et durables, avec au moins 20% de produits biologiques. Cette obligation a d'ailleurs été étendue par la loi Climat et résilience de 2021 à tous les restaurants collectifs dont des personnes morales de droit privé à l'horizon du 1er janvier 2024
Cette web-conférence propose des pistes pour accompagner et renseigner les collectivités territoriales et les établissements sur les enjeux et les valeurs de la bio, et donner la parole aux acteurs de la restauration collective.

20% minimum de bio dans l'assiette : pourquoi et comment ?

Le webinaire aborde les questions suivantes :

Les enjeux derrière le bio dans EGalim

Face aux défis environnementaux, sociétaux et économiques à relever sur et par les territoires, quelles sont les réponses apportées par le bio ? Les intervenants présentent les grandes lignes de ce mode de production agricole et agroalimentaires : respect des cycles naturels, lien au sol, qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, limitation des facteurs de risque pour la santé, création d'emplois…

La règlementation de l'agriculture biologique

Comment la règlementation européenne fixe aujourd'hui les règles de production des signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) ? Quel rôle joue l'INAO ? Qu'est-ce que le cahier des charges bio ? Comment et à quelle fréquence les producteurs sont contrôlés ? Par qui ? Pour quel coût ?

Comment les collectivités se positionnent sur le bio ?

Au-delà de l'atteinte de l'objectif fixé par EGalim, quelles sont les motivations qui amènent aujourd'hui une collectivité à s'intéresser à l'introduction de produits bio dans sa restauration ? Pourquoi ont-elles fait ce choix et comment sont-elles amenées à dépasser l'objectif fixé par la loi ?

Les intervenants

1. **Jean-François Deleume :** médecin et membre de l'association Eaux et Rivières de Bretagne
2. **Olivier Catrou :** responsable du pôle « agriculture biologique » à l'INAO

3. **David Mazeau :** directeur de la cuisine centrale de Saint Junien (87)
4. **Jean-Louis Demois :** maire de la commune d'Écuillé, Vice-Président d'Angers Loire Métropole en charge des déchets et de l'économie circulaire et Président de la SPL Anjou TriValor, centre de tri de déchets d'emballage
5. **Astrid Joubert :** coordinatrice restauration collective – InterBio Nouvelle-Aquitaine
6. **Agathe Le Gal :** chargée de développement Restauration collective bio – Initiative Bio Bretagne (IBB)
7. **Julien Picq :** chargé de mission Restauration hors domicile à l'Agence Bio

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/web-conference-loi-egalim-solution-agir-bio*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/evenement